

**JEU GRATUIT
SANS OBLIGATION D'ACHAT
« CEREZO DAYS »
DU 15 AU 30 SEPTEMBRE 2023.**

Article 1

La SAS CEREZO AKTIV - société anonyme simplifiée au capital de 210 000 €, ayant son siège social 33. Route d'Espagne 31120 PORTET SUR GARONNE, immatriculée au RCS Toulouse sous le n° 821 696 663 000 11 organise un jeu-concours du 15 au 30 Septembre 2023 intitulé « LES CEREZO DAYS ».

Article 2

Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure, à l'exception des dirigeants, salariés, et proche famille de la société organisatrice, de la SCP Pascal BACHÉ - Karine DESCAZAUX-DUFRENE, Huissiers de Justice Associés, 46, Rue du Languedoc 31000 Toulouse.

Article 3

Ce jeu concours est **gratuit et sans obligation d'achat**.

Il consiste à répondre à 3 questions concernant le magasin CEREZO situé à Portet sur Garonne Chacune de ces 3 questions comporte 3 possibilités de réponses à cocher sur un bulletin-réponses.

Le bulletin-réponses intégrant les 3 questions est présent :

1. Au sein du magasin CEREZO- 33, route d'Espagne – 31120 Portet-sur-Garonne, à partir du 15 Septembre 2023, pendant les heures d'ouverture,
2. Sur le site Internet CEREZO, à partir du 15 Septembre 2023, à l'adresse suivante :
ou sur le site Internet CEREZO à l'adresse suivante : www.meubles-cerezo.fr/cerezodays2022/.

Pour jouer, les participants devront remplir un bulletin-réponses de participation dûment complété avec leur nom, prénom, adresse complète, mail et numéro de téléphone obligatoire et cocher les cases correspondant aux 3 réponses choisies.

Article 4

Les bulletins-réponse remplis devront être déposés dans l'urne prévue à cet effet et située dans le magasin CEREZO du 15 au 30 Septembre 2023, pendant les heures d'ouverture.

Aucun envoi de bulletin-réponses à la Société organisatrice par la poste ou par d'autres moyens ne sera admis pour la participation.

Une seule participation sera admise par famille (celle-ci s'entendant de l'ensemble des personnes domiciliées au même foyer fiscal) pendant la durée du jeu.

Article 5

Le jeu concours permettra de désigner, par tirage au sort, les gagnants des dotations, suivants :

- 1 chauffeuse Togo Toile de peintre d'une valeur de 2686 €
- 1 téléviseur Samsung Serif d'une valeur de 1399 €
- 1 vélo électrique d'une valeur de 1899 €
- 1 fauteuil Serpentine de Cinna d'une valeur de 1222 €

Les prix ne seront ni transmissibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire.

Article 6

Tout bulletin-réponses non conforme, incomplet, surchargé, illisible ou prouvant une participation multiple ou contraire aux dispositions qui précèdent, sera considéré comme nul, et en conséquence éliminé du tirage après ouverture de l'urne.

Article 7

Le tirage au sort des bulletins-réponses gagnants sera effectué au sein du magasin CEREZO à Portet-sur-Garonne le mardi 03 octobre 2023 à 10 heures.

La grille type des bonnes réponses sera publiée sur le site internet à l'adresse suivante : cerezo.fr/cerezodays2023.

Article 8

Dans les plus brefs délais, et par courrier adressé à leur domicile (adresse figurant sur le bulletin de participation qui sera la seule considérée comme prouvant valablement le domicile du gagnant), les gagnants seront avisés qu'ils peuvent retirer leur lot, sous quel délai et à quel endroit.

Aucune contestation ne sera admise sur les résultats de ce jeu après une période de 30 jours suivant le tirage.

Tous renseignements sur les résultats de ce jeu concours pourront être demandés à La SCP Pascal BACHÉ - Karine DESCAZAUX-DUFRENE, Huissiers de Justice, 46, Rue du Languedoc 31000 Toulouse par courrier, les frais de timbres étant à la charge des demandeurs.

La SCP Pascal BACHÉ - Karine DESCAZAUX-DUFRENE, Huissiers de Justice, 46, Rue du Languedoc 31000 Toulouse conservera les noms des gagnants jusqu'au 31 Décembre 2023.

Article 9

En cas de survenance d'évènements totalement étrangers à sa volonté, notamment en cas de force majeure ou encore du fait de grèves, la SAS CEREZO AKTIV, dont la responsabilité ne saurait être engagée, se réserve le droit d'interrompre, de différer, de prolonger ou de cesser définitivement le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait ou encore en raison de grèves postales ou de perte de courrier.

De même, s'il apparaissait nécessaire pour l'une des mêmes causes de modifier le présent règlement en tout ou partie.

Dans ces hypothèses, une information sera communiquée par tous moyens au choix des organisateurs.

Article 10

Si pour un cas de force majeure, ce jeu concours devait être annulé, La SAS CEREZO AKTIV ne saurait être responsable.

Article 11

La SAS CEREZO AKTIV se réserve le droit d'arrêter à tout moment le jeu concours et ceci sans un quelconque dédommagement pour les participants.

Article 12

Pour la participation à ce jeu concours, le gagnant cède gracieusement à La SAS CEREZO AKTIV et aux ayants-droits, le droit d'utiliser et de diffuser son nom, sa voix et son image à des fins publicitaires pour les organisateurs.

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants au jeu concours pourront exercer un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant figurant sur les fichiers informatiques qui pourraient être utilisés à l'occasion du présent jeu.

Article 13

Toute contestation à ce jeu ou réclamation ne sera prise en considération que dans un délai de 8 jours, à partir de la clôture de ce jeu, soit jusqu'au 08 Octobre 2023.

Article 14

Toute participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et de ses résultats.

Article 15

Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la SCP Pascal BACHÉ - Karine DESCAZAUX-DUFRENE, Huissiers de Justice Associés, 46, Rue du Languedoc 31000 Toulouse sur simple demande écrite ; les frais de timbres pouvant être remboursés au tarif postal lent en vigueur ou sur le site Internet CEREZO à l'adresse suivante : www.meubles-cerezo.fr/cerezodays2023/, à partir du 15 septembre 2023.

Fait à Toulouse, le 01 septembre 2023